

# COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CCAS DU 16 SEPTEMBRE 2020

Arrondissement d'ANGERS

\*\*\*\*\*

Département de Maine-et-Loire

\*\*\*\*\*

Le seize septembre deux mille vingt à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Pascal FARION, Président.

**Convocation** : 10/09/2020

**Nombre de Membres** : Convoqués :13.

**Présents** : 10. Mesdames CHOUTEAU, COSNARD, GOUTÉ, JASNAULT, VIERON et ZALTSMAN ; Messieurs AUBRY, BELISSON, DEHONDT et FARION.

**Absentes** : 2. Mesdames BIGNON et VILATTE

**Excusée** : 1. Madame JOUIS.

## SOMMAIRE

1. Validation du Procès-Verbal de la commission du 15 juillet 2020
2. Présentation d'un membre du CCAS élu par le Conseil Municipal
3. Désignation d'un membre nommé par le Maire
4. Durée des Amortissements
5. Décision Modificative n° 1
6. Dossiers de secours
7. Questions diverses

### **1- Approbation du Procès-Verbal de la commission du 15 juillet 2020**

A l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS approuve le procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2020.

### **2- Présentation d'un membre du CCAS élu par le Conseil Municipal**

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.123-6 et R123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant les conditions de fonctionnement des centres communaux d'action sociale, et notamment les règles relatives à la désignation des membres du conseil d'administration,

Considérant que les membres élus par le Conseil municipal sont au maximum de 8, de même que les membres nommés par le maire,

Qu'il appartient au conseil municipal de fixer, à part égale, le nombre des membres élus et nommés, sachant que doivent figurer, au titre des membres nommés, au moins un représentant des associations familiales, un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, un représentant des associations de personnes handicapées;

Vu la délibération n°2020-05-02 du 2 juin 2020 établissant à 5 membres le nombre de membres élus au sein du CCAS,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS (outre le président) à :

6 membres élus par le Conseil municipal

6 membres nommés par le Maire

**MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire pour la signature de tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECLARE** sixième membre élu : **Isabelle GOUTÉ.**

### **3- Désignation d'un membre nommé par le Maire**

Le Maire de la Commune de DURTAL,

**Vu** le code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6 et R123-7 et suivants, prévoyant la nomination des membres par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menés dans la commune, et prévoyant que les associations de retraités et de personnes âgées, ainsi que les associations d'handicapés du Département peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 8 septembre 2020, désignant un membre supplémentaire, fixant le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale respectivement élus et nommés,

**Vu** l'affichage informant ces associations du renouvellement de membres nommés du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, apposé en mairie du 5 au 20 juin 2020.

**Considérant** qu'il y a lieu de pourvoir à la nomination d'un membre supplémentaire,

**DECIDE** de nommer membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, jusqu'au prochain renouvellement général des conseillers municipaux :

**-Mr AUBRY François – René** en qualité d'ancien Magistrat.

### **4- Durée des Amortissements**

Le Conseil d'Administration,

Considérant que l'instruction comptable M14 vise à améliorer la lisibilité des comptes,

Considérant que les amortissements antérieurs exécutés ne reposaient sur aucune base légale,

Après en avoir délibéré,

**ABROGE** les délibérations antérieures relatives à la durée d'amortissement des immobilisations,

**FIXE** la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens comme indiqué dans le tableau ci-dessous

Imputation comptable	Libellé	Durée d'amortissement
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5
2182	Matériel de transport	10
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5
2184	Mobilier	15
2188	Autres immobilisations corporelles	10

#### 5- Décision Modificative N°1

Le Conseil d'Administration,

Considérant que des amortissements n'ont pu être exécutés sur les budgets des années antérieures,

Qu'il convient de les régulariser par écriture non budgétaire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 telle que prévu dans le tableau ci-dessous :

	Dépense		Recettes	
Investissement	1068	3 636,46 €	28184	3 471,91 €
			28188	164,55 €
<b>Total</b>		3 636,46 €		3 636,46 €

#### 6- Dossiers de secours

Mme La Vice-Présidente évoque que désormais afin de pouvoir présenter et argumenter en commission une demande d'aide sociale, elle souhaite recevoir en entretien les demandeurs afin de mieux comprendre leurs situations et de répondre au mieux à leurs besoins.

#### 7- Questions orales :

- Madame La Vice-Présidente évoque le repas des aînés est compromis :
  - étant donné les circonstances sanitaires actuelles, il nous est impossible de recevoir plus de 120 personnes dans la salle de l'Odysée.
  - Un pourcentage important des personnes conviées à ce repas sont malheureusement à risque.

Il est donc décidé de reporter ce repas au premier semestre 2021, un courrier explicatif va être envoyé aux aînés afin de leur expliquer cette décision.

- Madame La Présidente évoque que pour les mêmes raisons sanitaires, la semaine Bleue va donc être annulée.

Néanmoins, vu la « détresse » de certains de nos aînés face à la nouvelle technologie et surtout la prise en main de tablettes, il est proposé d'organiser une ou deux après-midis d'atelier « découverte ».

La CCALS a la possibilité de nous prêter une trentaine de tablettes et l'entreprise SAG Informatique de Durtal réalise ce genre d'intervention (3h) pour un budget de 180€ ttc.

En fonction des disponibilités de l'entreprise et de la CCALS, il va être programmé cette activité.

La prochaine commission est fixée au 18 novembre 2020 à 18h30.

Sans autre question, la séance est levée à 19 heures 15

Mr Pascal FARION  
Le Maire, Président du CCAS

